Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 5 Novembre 1885. No. 4.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man
Canada.



— LE —

MAGASIN BLEU

Vis-a-vis la Banque des Marchands.

WINNIPEG.

Habillements valant $20 pour $12.
Habillements valant $16 pour $10.
Habillements valant $13.50 POUR $7.50.

PARDESSUS tout Laine à grands sacrifices.

Venez nous faire une visite et juger par vous-mêmes.

N'OUBLIEZ PAS L'ENDROIT :

426, RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

3m 1,10,35

FOURRURES Seal POUR DAMES

Les Peaux sont de Première Qualité,

En Dolmans,
Ulsters,
Pardessus,
Manteaux,
Manchons,

PROMPTEMENT FAITS.

—(o)—

On n'emploie pas de Marchandises de Rebut.

—(o)—

GARNITURES EN FOURRURES

— TELLES QUE —

Castor, Ours, Martre d'Alaska,

— POUR —

PARDESSUS ET CASQUES de tout genre, coupées à ordre sous le plus court délai.

ROBES DE VOITURE, Etc.

Réparations, etc., promptement exécntées.

JAMES H. ROGERS,

296, rue Principale, Winnipeg, Man.

3m 17,9,35

Z. ROBERT,

SAINT-BONIFACE,

Invite cordialement ses amis et le public en général, à venir visiter les

NOUVELLES MARCHANDISES

QUI ARRIVENT TOUS LES JOURS,

et qui ont été achetées dans les Meilleures Maisons du Bas-Canada, ce qui le met en position de vendre à meilleur marché que les marchands qui n'ont pas cet avantage.

Pour donner de l'encouragement a ses Pratiques de la Campagne M. ROBERT fera les sacrifices suivants :

DANS LES EPICERIES

Il vendra du bon Thé Noir pour 25c. la livre.
Il donnera 20 barres de beau et bon Savon pour $1.00.
16 livres de Riz pour $1.00.
16 livres de Sucre Brun pour $1.00.
2 boîtes de Sardines pour 25c. 2 boîtes de Tomates pour 25c.

TOUJOURS EN MAINS UN ASSORTIMENT DES PLUS COMPLET DE CHAUSSURES.

$5,000 MARCHANDISES SECHES $5,000

Beau Coton Jaune, 4c. la Verge.
Beau Coton Jaune, valant 10c., 3 verges pour 25c.
Beau Coton Blanc, 4 verges pour 25c.
Beau Coton Blanc, valant 10c., 3 verges pour 25c.
Flanelle Grise, toute en laine, 25 et 30c. la verge.
Flanelle Grise en laine et coton, 20 et 25c. la verge.
Winceys, bonne qualité, 8, 10 et 15c. la verge.
50 Pièces d'Etoffes à Robes à grands sacrifices.
Corps et Caleçons en laine pour hommes et enfants à des prix bien bas.

MODE! MODE! MODE!

MADAME ROBERT s'occupe toujours de ce Département qui est au complet.

1a 12,2,85

N. D. BECK

Successeur de Royal & Prud'homme,

Avocat, Procureur, Solliciteur de la Compagnie de Prêt "Le Crédit Foncier Franco Canadien."

J. P. PRUD'HOMME,

NOTAIRE PUBLIC ET RÉDACTEUR D'INSTRUMENTS.

BUREAU :

No. 344, Rue Principale,

WINNIPEG.

Winnipeg, 9 Nov. 1882. jno.

JAMES E. P. PRENDERGAST

Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc, etc.

Bureaux :

AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE.

GEO. E. FORTIN,

Avocat.

No. 366, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

6m 18,6,85

PREMIÈRE QUALITÉ DE

THES NOIRS ET JAPONAIS.

Bon thé noir	25c lb
Thé noir de choix	3 lbs pour $1.00
Thé noir (qualité supérieure)	50c lb
Bon thé Japonais	30c lb
Thé Japonais de choix	3 lbs pour $1.00
Thé Japonais (qualité supérieure)	50c lb

17 lbs. de beau sucre brun pour $1.00.

J. G. MILLS et Cie.,

368, Rue Principale.

WINNIPEG.

Porte voisine du magasin de la Boule Rouge.

Epicerie Parisienne.

564, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

NOUS VENDONS AUDESSOUS DU PRIX COUTANT.

TABACS.

T & B Myrtle Navy, 5 palettes	$1.00
T & B Myrtle Navy Haché, paquets ¼ lb, 4 pour	70
Tabac de Brunet, 12 palettes à la lb, par lb	45
Tabac à Chiquer Napoleon, par lb	45
Tabac à Chiquer Prince de Galles	45

CAFÉS.

Café Hollandais, (le meilleur sur le marché), par lb	25
Café Hollandais, frais rôti, pas moulu, au sac seulement	23
Old Government Java, par lb	30
Mocha, par lb	40

THÉS.

Young Hyson, délicieux, 4 lbs	$1.00
Bon Thé Vert Japonais, 5½ lbs	1.00
Excellent Thé Noir Congou, 4½ lbs	1.00
Thé Noir Congou, pour Déjeuner, 3 lbs	1.00
Formosa Oolong, valant 80 cts, 3 lbs.	1.20
Thé Japonais *Basket Fired*, en paquets de 40 lbs, par lb	23
Orange Pekoe, par lb	40

Et toute autre espèce de Thés dont l'énumération serait trop longue, au-dessous du prix coûtant.

EPICERIES.

Fruits assortis pour tartes par caisse de 2 dozs de boîtes contenant des prunes, pommes, pêches, poires, fraises, cerises et ananas	$3.00
Légumes assortis par caisse de 2 dozs de boîtes contenant des pois verts, fèves, citrouilles et blé-d'inde	2.75
Fruits de Californie par caisse de 2 dozs de boîtes	9.00
Essences de Citron, Vanille, Orange et Muscade assorties par doz	1.80
Fèves blanches par minot	1.85
Fleur d'avoine Ontario, 25 lbs	1.00
Raifort en bouteille, par doz	1.80
Amendes de coco, de Scheep, par lb	35
Amendes de coco de Scheep, en paquet, par lb	40
Pommes sèches, *Michigan Quarters*, 14 lbs	1.00
Pommes sèches, 10 et 11 lbs	1.00
Pommes sèches, meilleures, par boîte de 50 lbs	1.00
Soda à laver, 33 lbs	1.00
Yeast du Dr Price, par doz	1.00
Poudre à pâtisserie du Dr Price, par boîte	40
Cheminées pour grosses lampes, par doz	7
Cheminées pour moyennes lampes, par doz	60
Cheminées pour petites lampes, par doz	40
Saumon frais, meilleure qualité, par doz	1.75
Macquereau frais, par doz	1.25
Filets cuits, excellents pour lunch, par doz	3.25
Thé de bœuf de Johnston, capacité moyenne, par doz	5.00
Thé de bœuf de Johnston, petite capacité, par doz	3.25
Lessis concentré de Philadelphie, par doz	1.00
Sauce au poivre rouge, par doz	1.00
Huiles à cheveux, grosses fioles, par doz	1.75
Ketchup aux champignons, de Crosse & Blackwell, par doz	3.75
Essence de Café Mocha, de Crosse & Blackwell, par doz	1.80
Fraises *Bowlby Horse Shoe*, par doz.	2.75
Poivre noir, par lb	20
Epices assorties, par doz. de boîtes	1.10
Moutarde, par lb	20
Pearl Barley, 25 lbs pour	1.00

Ce serait trop long de tout nommer. Qu'il nous suffise d'ajouter que nous vendons au-dessous du prix coûtant.

Envoyez vos ordres à

L. Labonde, - - Magasin Parisien,

EN GROS ET EN DÉTAIL,

564, Rue Principale, Winnipeg.

LES DELAISSES DE LA TOMBE.

Le respect pour les morts est un sentiment louable ; la prière pour eux l'est mille fois plus encore. Avec le premier s'associent souvent la vanité, l'intérêt personnel et l'honneur de la famille ; la prière, rosée d'un cœur trop plein qui déborde silencieusement sur le cœur même de Dieu, n'admet aucun alliage possible. Prions donc pour les morts !

Quand la terre se dépouille, quand le ciel se voile de nuages gris, quand la neige fondante tombe, quand les feuilles jaunies jonchent le sol, la tristesse vient et la mélancolie nous opprime. Nous pensons à ceux qui reposent là-bas sous la pierre froide, au champ des morts, et qni nous y attendent. Consolons-nous en priant pour eux, la prière console !

Les premières soirées d'hiver vont s'ouvrir. Autour du foyer, une place sera vide cette année et le sera toujours. C'était le bout-en-train des fêtes de la famille ; son espoir, qui sait ? peut-être, son seul soutien, ou bien encore, c'était la grâce, la joie, le trait-d'union de la famille. Jeunes ils ont été touchés par cette main qui brise et ne répare jamais. La mère les pleure, le père pense à eux en essuyant furtivement une larme, les amis les regrettent : que ne prient-ils pour eux ! La prière soutient dans l'épreuve !

Dans combien de nos maisons, le deuil est plus grand encore : le père repose là-bas et la mère est inconsolable, ou la mère, partie déjà, a laissé derrière elle un cœur blessé à mort. Quand la nuit sombre revient, il y a comme un air de mort qui passe avec des cris plaintifs sur la demeure devenue trop grande. Oh ! alors prions, prions les uns pour les autres ! La prière comble les vides !

Où nous vivons d'autres ont vécu ; peut-être même ils y reposent. Puis combien qui, morts loin des leurs, attendent en vain des secours ! Combien d'autres qui, seuls et isolés sur la terre, le sont plus encore dans la tombe : ce sont nos frères, ils furent chrétiens. Prions pour eux, la prière est une aumône !

Ainsi l'Eglise nous parle le langage du cœur et nous le fait comprendre. Mère, elle jouissait, dimanche (la Toussaint) du triomphe de ses saints. Mère elle se penchait lundi vers ses enfants qui souffrent. Oh ! comme son cœur a bien compris le nôtre !

En France, ce jour-là, le prêtre passe entre les tombeaux et les croix qui couvrent le vieux cimetière. Toute la paroisse, partagée, en groupes de familles, est à genoux sur le sol humide du cimetière. Et l'eau bénite tombe comme une rosée de bénédiction sur les os arides des chrétiens. C'est un émouvant spectacle. Pourquoi, pendant ce mois, n'iriez-nous pas, nous aussi, visiter nos défunts ? La vue du cimetière, de ce dortoir des catholiques, ne manquerait pas de relier entre nous et les nôtres des relations aussi avantageuses pour nous que pour eux. Car, eux aussi, ils pensent à nous et peuvent prier pour nous.—*Le Nouvelliste.*

LE BALAI.

In hoc signo vinces.

On connaît le résultat, on connaît les chiffres du scrutin.

Nous n'avons pas à les donner de nouveau, notre rôle se borne à tirer la morale de l'aventure.

Les républcains se désolent et s'arrachent les cheveux de désespoir.

Il y eut moins de lamentations dans Rama quand les mères perdirent du même coup mortel tous leurs premiers nés.

Et le désastre est d'autant plus terrible qu 'on ne s'y attendait pas.

Jugez donc ! La République était en joie, comme elle l'est toujours, comme le sont les maisons mal famées, la nuit.

On y faisait bombance, et le cliquetis des verres se mêlait aux refrains bachiques et aux rires éhontés des filles.

La fête était complète, bruyante, immonde, et voilà sept ans qu'elle durait. Voilà sept ans que l'on s'amusait et que l'on s'engraissait aux frais de la patrie pillée et asservie.

Pendant sept ans, en effet, la France a été semblable au roi de Babylone que Dieu punit de son orgueil. Pendant sept ans, elle fut changée en bête, broutant l'herbe des champs et laissant pendre vers la terre cette tête jadis superbe, qu'elle portait si haute.

Oui, la République noçait.

Spuller était épanoui, Ranc était couronné de roses. Ferry, fleur de fumier, répandait ses parfums où l'odeur âcre du sang de nos soldats tués au Tonkin se mêlait à l'odeur nauséabonde de la boue dans laquelle il nous a plongés.

Quand soudain les vitres ont volé en éclats et les 200 noms de conservateurs élus, noms tracés par la main d'un peuple réveillé à la vie et à l'honneur, sont apparus sur les murs, troublant le festin et jetant l'angoisse dans l'âme des convives.

Et voilà que, surpris, affolés, les journaux de la faction s'efforcent en vain d'expliquer le chiffre fatal.

Pourquoi ce revirement dans l'opinion publique ?

Et que peut-il bien signifier ?

Ils se le demandent avec hébêtement, et ne sont pas d'accord sur l'interprétation qu'on en doit donner.

Et tout d'abord, ils se renvoient la responsabilité les uns aux autres.

Opportunistes et radicaux se jettent d'abord la pierre, mutuellement, s'adressent de mortelles injures avant de tenter une concentration désormais impossible.

—C'est vous, opportunistes, qui êtes la cause du malheur qui frappe la République, disent les radicaux; c'est vous par votre politique néfaste, qui venez de soulever et de révolter le suffrage universel !

—Non, c'est vous, radicaux, ripostent les opportunistes, qui nous valez cette triste aventure ; c'est vous qui nous avez diffamés, voués à l'exécration, en nous combattant d'une manière sauvage !

Et tous deux ont raison.

Car, si les opportunistes ont eu le tort criminel de faire toutes les infamies possibles, les radicaux ont eu la rare imprudence de le dire.

Il n'est pas nécessaire d'être inspiré par le ciel, ainsi que le fut Daniel, pour interpréter le chiffre formidable et en tirer l'enseignement qu'il contient,

Non, et la chose est claire, lumineuse, pour tous ceux qui veulent voir et qui ne s'imposent pas une cécité tout à fait volontaire et consolante.

Et c'est en vain que les républicains affirment que, seule, la politique de ces dernières années a été atteinte et comdannée par le suffrage universel, le 4 octobre dernier. C'est en vain qu'ils essaient d'insinuer que, du moment où les conservateurs n'ont pas arboré de drapeau, la République n'est pas directement atteinte.

A qui le ferait-on croire ?

Et comment pourra-t-on établir que le suffrage universel sépare le contenant du contenu le coupable de la faute, la République de la politique républicaine ?

C'est la République seule, la République directement, que nous avons visée, que nous avons frappée au cœur.

La politique d'un gouvernement n'est pas un vêtement commode, qu'une main agile peut rapidement enlever suivant les intempéries des saisons, et rendre frais pour la chaleur, et chaud pour le froid, et qu'elle peut rapiécer lorsqu'il tombe en loques.

C'est la vieille histoire de la tunique du Centaure.

La politique de la République lui est collée sur le dos, comme une deuxième peau, et le suffrage universel, ne la peut enlever qu'en arrachant des lambeaux de chair.

Et voilà pourquoi la République saigne, voilà pourquoi, pareille aux chevaux décousus par le taureau des arénes espagnoles, elle se traîne, éventrée déjà, les entrailles pendantes !

Car il ne faut pas se le dissimuler, c'en est fait d'elle.

Nous sommes au commencement de la fin.

Et l'année qui va s'écouler verra de gros, de grands événements.

C'est pour cela que nous triomphons sans éclat et sans forfantesie, ne voyant dans le succès présent que l'acheminement certain vers la victoire définitive.

Il faut toujours se méfier des vainqueurs qui savent rester silencieux.

Non pas que nous considérions, comme les républicains voudraient le faire croire, que le courant a donné tout ce qu'il pouvait donner et qu'il est hors d'état de porter nos ballottages, déjà condamnés à rester échoués sur la grève électorale.

Le courant ne fait que se dessiner, et plus il ira, plus il sera irrésistible,

Nos ballottages s'en ressentiront et recevront la poussée, que donne toujours une éclatante victoire.

—Et, avant bien longtemps, ce courant, fait de toutes les haines, de tous les dégoûts, de toutes les ruines,, emportera la République, la roulant à l'oubli, comme un torrent roule à la mer le corps verdâtre et ballonné d'un chien crevé.

Légalement et sans violences, la République peut et doit tomber ; c'est acquis aujourd'hui, et la révolution pacifique, jusqu'à présent considérée comme un rêve, apparait maintenant comme une réalité plausible et prochaine.

A tout hasard, faudra-t-il peut-être la pousser un peu avec la crosse d'un fusil ou le fer d'une fourche.

Et les républicains ne nous feront pas l'injure de supposer que, si la légalité seule se dressait entre la France et nous ses libérateurs, ce fragile obstacle nous opposerait plus de résistance que n'en oppose le carreau de papier qui ferme la fenêtre du pauvre à la tempête déchaînée.

Ce n'est pas pour telle ou telle politique, radicale ou bien opportuniste, que nous avons combattu, triomphé, républicains, mes amis !

C'est pour jeter bas votre gouvernement de malheur.

Et si nous ne l'avons pas dit comme candidats, c'est que vous avez revisé la Constitution, au dernier Congrès de façon à faire de cet aveu trop sincère le motif suffisant d'une invalidation certaine.

Mais comme écrivain, moi, je n'ai pas à me gêner—et je ne me gêne pas.

C'est le duel à mort, messieurs, et dès le premier engagement, vous êtes déjà blessés grièvement.

Vous avez assez duré, trop duré, pour la fortune et l'honneur de la patrie,—allez-vous-en ! Du doigt le peuple vous montre la porte, et de la voix il vous l'ordonne.

Ce ne sont pas vos divisions qui causent votre défaite, car nous vous avons vaincus partout où vous étiez unis, concentrés.

Ce sont vos fautes, vos crimes, vos ignominies qui vous écrasent, qui vous étouffent sous leur poids.

Voyez le petit Goblet ; s'il est à terre, plus aplati qu'une punaise, c'est que la croix bénie qui surmontait l'église de Ste Geniève qu'il avait sciée vient de lui tomber sur la tête.

La tromperie a son heure, le mensonge a son temps, les yeux

LES MEILLEURS MARCHÉS SE FONT A WINNIPEG

— CHEZ —

ALEXANDER

UN ASSORTIMENT DE CHALES le plus considérable et aux prix les plus bas qui soit à Winnipeg.
Un bon Châle pour $1.50

Un assortiment très-complet de CACHEMIRES NOIRS et de COULEURS. Cachemire Noir, 25 cts. la verge en montant.

Un assortiment considérable de MANTEAUX EN DRAPS NOIRS et de COULEURS, de $3.00 en montant.

Nos MANTEAUX D'ASTRACAN sont les moins chers de tout Winnipeg. Un bon Manteau en Fourrure pour $25.00.

CASQUES pour MESSIEURS et DAMES, de 90 cts. en montant.

FORTE FLANELLE GRISE à 25 cts. la verge. FORT COTON *Factory*, 20 verges pour $1.00.

WINCEY TRÈS-FORT à 10 cts. la verge.

TWEEDS FORTS et TOUT LAINE pour Habillements d'Hommes à 50 cts. la verge.

QUAND vous allez acheter quelque chose en fait de MARCHANDISES SECHES, Ne manquez pas de vous rendre

Chez ALEXANDER,

Maison d'un Seul Prix au Comptant,

No. 332, RUE PRINCIPALE, Pres de chez MM. ROYAL & PRUD'HOMME, Winnipeg.

2m 5,11,85

du peuple sont enfin dessilés, sa fierté renait, emportez vos rapines, de peur qu'on ne vous fasse dégorger comme des sangsues gonflées, et allez vous-en, républicains maudits, avant qu'on ne vous chasse !

La guerre au dehors, la misère et la persécution au dedans, voilà ce que vous avez donné jusqu'à présent à la France, alors que vous lui aviez promis la liberté, la paix, la prospérité.

Aussi se lèvent-ils contre vous, tous ceux qui veulent conserver leurs fils vivants, leurs épargnes intactes, leurs croyances sauvées.

Et ne dites pas que nous allons nous disputer entre nous, nous *battre après* comme vous l'avez répété mensongèrement, sans le *croire* !

Nous resterons unis dans la haine que nous vous portons, mais autour du même drapeau toujours, celui qui nous a guidés le 4 octobre et qui nous guidera jusqu'à la fin.

Car nous avions un drapeau, quoi que vous en disiez.

Et savez-vous quel il est ?

Ce n'est ni le drapean blanc, ni ni le drapeau tricolore surmonté du coq gaulois ou de l'aigle romain.

Pareils aux musulmans qui voulurent emprunter leur étendard aux coursiers même qui précipitaient leurs excursions aussi furieuses que lointaines, nous avons pris pour drapeau, nous aussi, ce qui nous était le plus utile, le plus indispensable pour l'œuvre immédiate qui presse.

Et si vous voulez le voir, levez les yeux sur le ciel de France, et vous verrez, Labarum nouveau, Labarum populaire et menaçant, un immence balai, dont le manche est à Lille et la paille est à Bayonne.

C'est au nom de ce signe que nous vaincrons.

Déjà il s'est promené du Nord au Midi en long.

La prochaine fois, ce sera de l'Ouest à l'Est, en travers.

Et ce sera fini.

La moitié de la besogne est faites ; républicains, mes amis, nous allons résolument et froidement nous mettre à l'achever !

PAUL DE CASSAGNAC.

Le Manitoba.

Jeudi, 5 Novembre 1885.

LA SITUATION AU NORD-OUEST.

Les lettres que nous recevons du district d'Alberta, et plus particulièrement de cette partie du pays où les troubles du printemps dernier ont éclaté, nous apportent des nouvelles bien consolantes. La visite de l'hon M. Thomas White, Ministre de l'Intérieur, a déjà porté des fruits : la confiance renait partout, et la générosité du gouvernement qui envoie des vivres aux pauvres infortunés, va mettre fin aux mécontentements qui ont existé jusqu'aujourd'hui.

Il ne faut pas croire que les griefs qui ont donné lieu à la dernière insurrection dont tous connaissent les fâcheux résultats, soient de date récente. Comme nous avons eu occasion de le dire déjà souvent, l'origine des troubles du Nord-Ouest remonte à l'acquisition même des Territoires par le Gouvernement du Canada. De même que Manitoba, ils semblent avoir été achetés dans l'unique but d'y installer une armée d'officiers publics dont la plus grande marque de distinction, généralement, est une grande incapacité. Comment voulez-vous que nos populations aient confiance en ces hommes qui, dans bien des cas, en inspire tellement peu aux gouvernants, qu'on se garderait bien de les nommer à quelque charge dans les vieilles provinces.

Veut-on connaître le résultat de cette immigration de bureaucrates ? La conséquence logique et qu'il eût été facile de prévoir, a été, que par leur ignorance des mœurs et des usages du pays, leur ignorance des anciennes lois qui le régissaient, leur ignorance des vieilles coutumes qui y étaient respectées comme la loi elle-même, ces officiers, en maintes occasions, ont donné le mauvais exemple et poussé la population au mépris de l'autorité qu'ils étaient censés représenter. Bien loin d'Ottawa, et peu habitués à tant de liberté, ils ont lâché le frein à toutes leurs passions ; pour les satisfaire, il en est qui n'ont pas reculé devant le vol et l'agiotage, et Dieu sait de combien de ruines morales leur conduite honteuse et leurs mœurs corrompues ont été cause ! De ces fonctionnaires ramassés dans on ne pourrait dire quel bas-fond de l'Est, il nous a été donné d'en voir qui une fois en fonction se sont crus de véritables grands pachas et ont mené du bout du pied les braves Métis et les pauvres Sauvages.

Après cela, les sanglantes horreurs qui se sont perpétrées depuis quelques mois sur cette malheureuse terre de l'Ouest pourraient-elles en étonner quelques-uns !

Tout récemment, nous avions occasion de causer des derniers troubles du Nord-Ouest avec un personnage distingué qui habite ces régions depuis longtemps. "Ah ! nous dit il, le gouvernement a enfin compris la nécessité d'une réforme. Depuis dix ans, nous ne cessions de demander le règlement des réclamations des Métis ; nous avons aussi incessamment demandé que l'on s'occupât des pauvres Sauvages, mais l'on entassait à Ottawa ou ailleurs et nos requêtes et les mémoires préparés avec tout le soin possible par Mgr Taché, par Mgr Grandin et par d'autres personnages haut placés. L'on étudiait, disait-on, les suggestions, et le résultat de ces études restait un mystère. Il est cependant juste de dire que depuis plus d'un an l'on a enfin commencé à songer à nous et s'il est vrai que les troubles ont accéléré le travail qui se fait aujourd'hui, il n'est pas moins vrai de dire que les réformes étaient commencées avant que l'insurrection éclatât."

Quelle a été la conduite des officiers publics, demandêmes-nous ?

"C'est là la source de nos malheur, nous fut-il répondu. Le gouvernement n'a pas toujours été heureux dans le choix des officiers publics, et plusieurs d'entre eux n'ont pas peu contribué à créer le mécontentement presque général qui s'était emparé de la population du Nord-Ouest. Je ne vous citerai que deux cas à l'appui de mon avancé :—

C'était pendant l'administration du lieutenaut-gouverneur Laird. Les pauvres Sauvages manquant de tout vinrent s'adresser à lui pour obtenir du sécours. Poundmaker aujourd'hui interné comme rebelle au pénitencier de Manitoba, était du nombre des indigents et parla au nom de la délégation. La chasse, dit-il, ne suffit plus à notre nourriture, et si notre Mère (la Reine) ne nous vient pas en aide, nous allons mourir de faim.

—Qui vous a instruit à venir ainsi vous mettre à la charge du gouvernement, demanda le gouverneur ?

C'était là une accusation qu'il portait contre un dévoué missionnaire qui bien loin d'avoir poussé les Sauvages à insister auprès du gouvernement pour se faire nourrir, n'avait cessé de leur prêcher la patience.

—Penses-tu que j'ai besoin d'être instruit pour savoir que j'ai faim fut l'énergique réponse du Peau-Rouge."

Un second fait que l'on nous rapporte et dont le lieutenant-gouverneur Laird est encore le héros, nous prouve de nouveau son incapacité et son ignorance de la véritable situation des Sauvages et de leurs relations avec les Métis :

Cette fois le gouverneur avait Gabriel Dumont devant lui.

Après avoir transigé certaines affaires personnelles avec Son Honneur, Dumont lui demanda de venir au secours des Sauvages qui, disait-il, étaient réduit à la plus affreuse misère et allaient mourir de faim.

- Cela ne vous regarde pas, répondit sèchement le gouverneur. Contentez-vous de gérer vos propres affaires.

Comment, répondit Dumont, cela ne nous regarde pas ! Quoique pauvres nous-mêmes nous sommes obligés de les nourrir, car nous ne saurions oublier que ces pauvres Sauvages sont nos frères par le sang, et vous dites que cela ne nous regarde pas ! Il viendra un temps, ajouta le brave Métis, ou le gouvernement comprendra la force des liens qui unissent les Métis et les Sauvages. Votre devoir, gouverneur, est de l'en instruire, mais non ! vous-mêmes, vous paraissez ne pas comprendre.

Jamais prédiction ne fut fut plus vraie.

La visite de l'hon. Ministre de l'Intérieur, homme distingué, esprit large, porte déjà des fruits avons-nous dit. Les réformes vont se succéder puisque le gouvernement est au fait de la véritable situation.

MGR TACHE A QU'APPELLE.

Mgr l'Archevêque est revenu vendredi dernier d'une visite à la mission du Lac Qu'Appelle. Sa Grandeur a été absente quatre jours, ce qui dit assez qu'Elle a voyagé le jour et à peu près toute la nuit. On nous dit que les hôtels de la station de Qu'Appelle sont tellement encombrés que Sa Grandeur qui y est arrivée à 1 heure du matin a eu beaucoup de difficulté à trouver du logement.

La neige, à Qu'Appelle, avait commencé à tomber dimanche dernier, et jeudi il y en avait assez pour rendre la circulation des voitures d'été difficile à certains endroits

Mgr s'est rendu à la mission vendredi, à midi. Il était bien aise de voir l'église terminée à l'intérieur et les dépendances de la mission revêtir un caractère plus nouveau. Le Rév. Père Lebret a gardé la maison pour le dernier morceau à refaire, et il se propose de faire justice à ses plans dans le cours de l'été prochain.

Mgr a visité l'Ecole Industrielle qui est très prospère. Elle compte deux départements : celui des garçons, sous la direction du Rév. Père Hugonnard, qui a 28 pensionnaires, tous enfants sauvages, et celui des filles, confié immédiatement aux soins des RR. SS. de la Charité qui n'ont encore que 8 pensionnaires sauvagesses. On est à préparer le local pour en augmenter le nombre. Cette institution promet les plus heureux résultats, et fait également honneur au gouvernement et aux missionnaires dévoués auxquels on en a confié la direction.

Sa Grandeur se remit en route le jeudi dans l'après-midi. Obligé de voyager la nuit et au mauvais temps, la station se trouvant à 22 milles de la mission et les chars y passant à 1 heure du matin, ce n'est pas étonnant que le vénérable voyageur nous soit arrivé, vendredi dernier, passablement fatigué.

NOMINATIONS.

La révision des listes électorales pour la Province de Manitoba se fera par les personnes suivantes qui viennent d'être nommées par les autorités à Ottawa :—

Lisgar.—M. Alex. Haggart, avocat ;

Marquette.—M Jos. Ryan, juge de la Cour de Comté ;

Provencher.—M. Ls. A. Prud'homme, juge de la Cour de Comté ;

Selkirk.—M. D. M. Walker, juge de la Cour de Comté ;

Winnipeg.—M. W. D. Ardagh, juge de la Cour de Comté.

A L'EGLISE STE. MARIE.

Dimanche, jour de la Toussaint, avait lieu l'inauguration officielle du nouveau sanctuaire de l'église Sainte-Marie à Winnipeg. Quoique très-fatigué Mgr l'Archevêque ne voulut pas désappointer les bons Pères et les fidèles, et Sa Grandeur officia pontificalement à la grand'messe. Le sermon fut prêché par le Révd Père Drummond, S.J., qui s'inspirant de la fête du jour et de la circonstance spéciale à l'église Sainte-Marie, sut trouver des paroles éloquentes et intéressa vivement le nombreux auditoire qui se pressait autour de la chaire sacrée. Après la messe Mgr l'Archevêque donna la bénédiction papale et l'indulgence plenière qui est attachée. Le chant fut digne de la circonstance : les voix harmonieuses des choristes et les notes si vibrantes de l'orgue de Sainte-Marie semblaient comprendre toute la grandeur de la fête et aidaient puissamment à en exprimer la solemnité.

Nous félicitons nos frères de Winnipeg du succès qui a couronné les efforts de leur digne pasteur pour la construction du sanctuaire et de la sacristie de leur belle église.

A en juger par dimanche dernier la température de l'église sera certainement très-confortable. Les sueurs que nous avons vues sur le front des maîtres de cérémonies, nous disent assez que le nouvel appareil de chauffage est un succès.

Mgr était assisté au trône par le Rév. Père Maisonneuve, O.M.I., comme prêtre assistant ; du Rév. Père McCarthy, O.M.I., et de M. l'abbé René comme diacre d'honneur ; le Rév. Père Cahill, O.M.I., et le Rév. Père Blais, S.J., agissaient comme diacre et sous-diacres d'office. Plusieurs ecclésiastiques et élèves du Collége de Saint-Boniface aidaient dans les cérémonies, et toute ensemble la fête a été splendide La foule recueillie parmi laquelle se trouvaient plusieurs de nos frères séparés, sembla particulièrement impressionnée lorsque le Rév. Père Ouellette, O.M.I., curé de l'église et le Rév. Père Drummond, S.J., prédicateur du jour, s'avancèrent à la balustrade pour lire à haute voix tant en latin qu'en anglais, l'Indulte par lequel Sa Sainteté Léon XIII a permis à Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, de donner la bénédiction papale, puis lorsqu'après la bénédiction, les deux RR. Pères proclamèrent l'octroi de l'indulgence plénière qui y est attachée.

COMMISSION NOMMEE.

Une dépêche de ce matin adressée de Montréal au *Free Press* de Winnipeg annonce que le Cabinet a décidé de nommer une commission de médecins spécialistes pour étudier l'état mental de Riel.

On ne donne pas les noms de ceux qui devront composer cette commission, mais nous croyons tenir de source certaine qu'elle sera formée d'un canadien-français, d'un canadien anglais et du médecin de la prison de Régina, un autre canadien-anglais. Ces trois commissaires seront à Régina demain ou après-demain et devront se mettre incessamment a l'œuvre.

UN BANQUET.

Le 25 de ce mois, il y aura en cette ville un banquet offert par les Dames de Saint-Boniface au bénéfice de l'église de Sainte-Agathe. Les préparatifs sont actuellement à se faire ; les dames ont rencontré partout un accueil bienveillant et généreux, pour lequel elles désirent dès maintenant exprimer leur gratitude. La libéralité avec laquelle on a offert les diverses pièces dont on a besoin pour ce banquet nous permet de dire qu'il offrira un attrait particulier. Ce sera une excellente occasion de témoigner notre sympathie envers nos compatriotes de Sainte-Agathe, et leur digne curé et de participer à une bonne œuvre tout en prenant une légitime recréation.

Ce banquet aura lieu à l'hôtel-de-ville, que le conseil à gracieusement mis à la disposition des dames pour cet objet.

Les billets d'admission, sur lesquels on a imprimé le menu seront à vendre lundi prochain, et les jours suivants chez M. Kéroack, libraire.

Les dames demandent au public d'acheter les billets le plus tôt possible afin qu'elles puissent connaître quelques jours à l'avance l'étendue des préparatifs qu'elles devront faire.

Il y aura chant et musique.

A la cathédrale, demain matin à 8 heures, aura lieu le service anniversaire de George-Emile-Clément LaRivière, troisième fils de l'hon. A. A. C. LaRivière, Ministre de l'Agriculture de cette province.

Parents et amis sont priés d'y assister.

Correspondance.

L'honorable Sénateur Girard nous communique la lettre ci-dessous qui lui est adressée par M. George Roy parti d'ici il y a quelque temps avec sa famille, pour aller remplir la position de régistrateur à Edmonton, N.-O. Le rapport détaillé et bien fait que donne M. Roy de son voyage de Saint-Boniface à Edmonton ne saurait manquer d'intéresser nos lecteurs et plus particulièrement les nombreux amis qu'il a laissés derrière lui.

Edmonton, 10 Septembre 1885.

Mon cher M. Girard,

Je suis arrivé à Edmonton mardi dernier à 4 heures p.m. Le voyage a bien été de sorte que nous sommes tous arrivés en bonne santé quoique un peu fatigués. Il est même étonnant que nous ne le fussions pas plus après avoir fait deux cents milles en voiture. Le trajet s'est effectué en cinq jours. Ce dont nous avons eu le plus à souffrir sur la route ça été le manque d'accommodation, à part cela un temps splendide. Nous avons couché tout le long de la route, sur le plancher presque nu. Les *hôtelleries* sont presque toutes des huttes et souvent le plancher est en bois rond ce qui rend la position horizontale rien moins qu'agréable.

Mais en revanche quels magnifiques paysages en laissant Calgary ! Au lieu de ces immenses déserts incultes que nous sillonnons avant d'y arriver et dont la monotanie n'est interrompue que par des lacs d'*alcali* qui ressemblent à des taches de neige, nous voyons des côtes immenses, des lacs comme des étangs jetés çà et là sur la route et des *places* où on aimerait à passer sa vie tant c'est beau. Avec tout cela des lacs remplis de gibiers qui sont les seuls habitants de ces vastes solitudes. Ils sont littéralement couverts de canards, pendant que tout le long de la route de chaque côté du chemin, des poules de prairie nous regardent passer et soit familiarité ou ignorance du danger atttendent que nous les saluions d'un coup de fusil. Le canard et la poule de prairie ont fait la pièce de résistance du menu de nos dîners tout le long de la route. Et nous sommes arrivés à Edmonton avec une douzaine de ces gentils volatils.

Je vous parlais de la beauté des paysages que présente le pays que nous traversons. Mon cher Monsieur, sans exagération, il faudrait la plume d'un narrateur comme Fénélon pour vous décrire les beautés semées sur notre chemin. Le premier jour que nous sommes partis de Calgary, nous n'avons pu apercevoir les Montagnes Rocheuses à cause du temps couvert et des feux dans les montagnes. Le lendemain, le soleil s'étant levé resplendissant, nous avons pu les apercevoir. Quelle vue fantastique ! Ici, on dirait une vaste cathédrale flanquée de tours, là ce sont d'immenses murailles crénelées ; plus loin, c'est une immense tour, entre tout cela ce sont des pics énormes qui semblent des monuments élevés à la gloire de quelques génies. Je n'ai pu me lasser d'admirer ces beautés. Si vous ajoutez à cela la blancheur de la neige qui couvre ces sommets vous aurez une faible idée de ces altitudes.

Le terrain semble très-propre à la culture, le seul désavantage pour le colon c'est le manque de combustible. Pas d'arbre du tout sur les cents premiers milles. Arrivés à la Rivière-la-Biche le paysage change, nous prenons le terrain boisé. Nous voyons en passant à la Rivière-la-Biche le fort élevé par les soldats du 65ème durant la dernière rébellion. C'est un fort de pieux flanqué de deux petites tours. Là, je rencontre le premier Canadien-français que j'aie vu depuis mon départ de Calgary ; il porte un nom anglais, Healy, mais c'est un Canadien-français ; il était à Winnipeg, il y a une douzaine d'années. Nous faisons la traversée sur un beau bac bâti par les soldats du 65ème et qui a été vendu à l'encan par le gouvernement à un particulier de la Rivière la-Biche. De là, c'est du bois presque sans interruption jusqu'à Edmonton. Nous aurions mieux aimé cependant nous voir dans la prairie pendant ces jours-là, car il faisait une chaleur écrasante et pas la moindre brise.

Le dernier soir du voyage nous avons campé à la ferme du gouvernement où un instructeur essaie à montrer l'agriculture aux sauvages. Le *dolce farniente* plaît mieux à ces natures primitives, et il peut difficilement les amener à gagner leur pain à la sueur de leur front. De sorte que les employés du gouvernement se résignent à les nourrir sans pouvoir les faire travailler.

J'oubliais de vous dire qu'à vingt milles de la Rivière-du-Borgne, nous avons rencontré le Rév. P. Gabillon qui est missionnaire sur une réserve sauvage. Il m'a semblé bien pauvre, il était occupé à fendre son bois pendant que des sauvages tout près de sa maison fumaient tranquillement leur pipe. Une sauvagesse nous emporte des patates, nous apprécions beaucoup son offrande et en échange nous lui donnons un paquet de votre thé pressé et quelques biscuits pour ses *papousses*. Nous faisons le thé dans la maison du pauvre missionnaire qui a l'air de se mettre en quatre pour nous obliger. Nous payons ses bons offices de quelques livres de fromage et de quelques saucissons de Boulogne. Il semble nous en être très-reconnaissant, car sa seule nourriture est du plat coté fumé (bacon), de plus il attend le lendemain la visite de Monseigneur Grandin et de trois sœurs lesquels nous avons rencontré à une vingtaine de milles d'Edmonton. J'espère que Monseigneur a bien voulu goûter à mon fromage et à mon saucisson de boulogne.

Mon arrivée à Edmonton m'a agréablement surpris. Edmonton est situé sur une hauteur de plusieurs centaines de pieds. Avant de traverser la rivière Saskatchewan nous descendons une immense côte à pic, qui a quelque chose d'effrayant, mais nous avons un bon charretier, pas de danger. Nous traversons sur un bac la rivière qui est aussi large que la Rivière-Rouge à cet endroit ; de là, nous montons une immense côte qui va en serpentant, (et qui m'a beaucoup rappelé celle que nous montons à Lévis), pour nous rendre au magasin de la Compagnie. Le bureau de poste se trouve dans une des maisons de la Compagnie.

Maintenant quant à l'accueil que l'on m'a fait ici. Je n'ai qu'à m'en louer. Tous, anglais et français, ont eu l'air de saluer mon arrivée avec plaisir. Je souhaite que cette bonne entente entre eux et moi dure toujours.

Mon cher M. Girard, j'aurais pu vous faire un rapport plus détaillé de mon voyage, mais n'ayant pas écrit depuis longtemps mes doigts se refusent à tenir la plume plus longtemps. Et puis, cette épitre est déjà assez longue et va peut-être vous ennuyer.

Croyez-moi bien votre tout dévoué neveu,

GEO. ROY.

DISCOURS DE LORD LANSDOWNE A WINNIPEG.

(*Suite.*)

Pendant notre course à travers ces districts, j'ai eu l'occasion de rencontrer et de converser avec un grand nombre de colons et j'ai été heureux de les trouver presque tous sans exception, pleins de foi et d'espoir dans l'avenir de leur pays d'adoption. Nous avons entendu, il est vrai, plusieurs plaintes au sujet des dommages causés aux moissons par des gélées précoces, et il n'y a pas à en douter que, dans certains districts, elles ont causé des dommages sérieux. Je ne crois pas cependant pour un seul instant, que cet obstacle qui est d'ailleurs un obstacle auquel j'attache une certaine importance, soit de nature à empêcher la culture du blé dans cette Province. Et c'est précisément là l'opinion des colons eux-mêmes, et je suis fier de dire que ceux-là mêmes qui ont souffert les plus grands dommages, loin d'admettre que ces difficultés soient insurmontables, visent pour l'avenir, avec un courage magnanime, aux meilleurs moyens de les surmonter, et je n'ai aucun doute qu'ils réussiront. Je dis ceci non pas avec la prétention de m'y connaître en fait d'agriculture, mais bien parceque je sais que les agriculteurs, dans toutes les parties du monde, ont compris la nécessité d'adopter des mesures en rapport avec les besoins particuliers des différents pays où ils résident. Il en est ainsi tant par rapport à l'élevage des animaux qu'à l'entretien du sol, et je n'ai pas le moindre doute qu'à une date rapprochée, le cultivateur de Manitoba et du Nord-Ouest aura trouvé un moyen tellement efficace pour la culture du blé qu'il pourra se rire avec droit de l'ennemi qui l'a châtié jusqu'ici avec tant d'opiniâtreté surtout dans certains endroits.

Il faut se rappeler, en premier lieu, que vu qu'il y a eu des gelées précoces pendant ces trois dernières années, il ne s'en suit pas pour cette raison qu'elles reviendront chaque année. Nous avons eu en Angleterre quatre ou cinq été pluvieux de suite, mais personne ne croit pour un seul instant qu'il en sera ainsi indéfiniment. Il n'y a pas de pays au monde où l'agriculteur n'ait pas quelques misères à rencontrer, et il est probable qu'il y aura toujours dans ce pays un certain montant de dommages causés par ces gelées en particulier. Toute cette difficulté ci peut cependant facilement se résoudre. Une maturité avancée d'une quinzaine de jours, soit obtenue par le choix de différentes sortes de graines ou par une semence prématurée, nous débarrasserait tout-à-fait, je crois, d'un pareil obstacle. Il faut se rappeler aussi que les gelées sont de leur nature très-partielles. Ainsi nous avons vu plusieurs échantillons de blé magnifique venant de terrains qui avoisinaient ceux qui avaient le plus souffert sous ce rapport, et j'ai entendu exprimer cette opinion par des juges compétents en pareille matière, qu'à mesure qu'il y aura une plus large étendue de terres cultivées dans le pays et que le sous-sol aura été de plus en plus remué, il s'en suivra que "la terre deviendra plus sèche" et par conséquent moins sujette aux gelées. Il faut aussi se rappeler que le grain qui a le plus souffert, a poussé sur des terres fraîchement labourées, sur lesquelles, après que deux semences ou plus auront fait disparaître les mottes de terres, nous pourrons être surs alors de voir le grain mûrir bien plus vite qu'à présent. En tous les cas, nous ne devons pas nous effrayer. (Ecoutez, écoutez.)

Je crois, et je dois le dire, qu'une grande responsabilité pèse sur les personnes qui, ayant eu de la malchance sous ce rapport, se mettent immédiatement à écrire aux journaux et représontent ce pays comme un désert frappé d'une gelée perpétuelle, donnant avis en même temps aux colons qui ont l'idée de venir l'y habiter, de ne pas en approcher. Cette partie de la Puissance a certainement soufferte beaucoup tant par le fait de ceux qui y ont mis un excès de confiance, que par ceux qui l'ont calomniée. Je ne saurais dire ce qui est de nature à faire le plus grand tort, soit l'impression fausse engendrée par suite d'une description succincte et rapide basée sur des cas exceptionnels tels que ceux que je viens de mentionner, ou bien une esquisse vivement fleurie des avantages que les colons jouissent au Nord-Ouest, et que nous lisons quelquefois. (Ecoutez, écoutez.) Ces descriptions représentent vos prairies en possession d'un climat et d'un sol semblables à ceux des Iles des Bienheureux décrites par nos anciens poëtes, là où le sol rendait une moisson abondante sans que le laboureur y mit la main, et la vigne tombant sous le poids de ses raisins sans que le ciseau du vigneron les eût taillées.

Il nous est impossible de former une juste idée de la culture du blé dans ce pays, sans y apporter une grande attention. Le prix du blé qui l'an dernier, j'ai lieu d'espérer, a été au plus bas, doit former le sujet de sérieuses considérations pour plusieurs d'entre nous qui doivent se poser la question suivante : si, en face de prix si minime, il ne viendra pas un temps où étant donné le terrain le plus fertile au monde, il sera possible de réaliser un taux rénumératif pour un minot de blé. Si vous voulez avoir mon opinion, je vais vous la donner pour ce qu'elle vaut : Je suis porté à croire que, pour un certain temps à venir, le blé sera quoté bien bas, et probablement pas plus haut qu'il l'est à présent, en admettant cependant comme je l'admets moi-même que cet état de choses changera. Il arrivera nécessairement de temps à autres de ces fluctuations occasionnées par une grande demande et l'approvisionnement requis de cette matière principale à la nourriture de l'homme. Il y aura quelquefois trop de bouches à nourrir et pas assez de nourriture à leur donner ; il y aura un rendement considérable résultant d'un nombre plus grand de terres cultivées, et ainsi les produits augmenteront subitement et dépasseront de beaucoup les demandes.

Tel en est le cas depuis ces dernières années. D'énormes provisions de blé récoltées probablement à très peu de profit, ont été jetées sur tous les marchés du monde, ce blé venant des Etats de l'Ouest de l'Amérique et de l'Inde Anglaise. Il y a diverses considérations qu'il ne faut pas perdre de vue. La première est que le nombre de bouches augmente toujours, et quant à présent du moins, rien ne démontre que ce nombre diminuera. De plus, il arrivera un temps où les demandes excèderont les produits. J'ai appris l'autre jour d'une très bonne source que les Etats-Unis actuellement ne consumaient que la cinquième partie du blé et du maïs qu'ils récollaient. Le jour viendra où cette partie de la Puissance sera généralement habitée de la même manière que les Etats de l'Ouest ont été habités immédiatement après la construction des grandes lignes continentales, et alors il vous faudra annuellement une proportion plus forte de céréales qu'il vous sera possible de produire. L'ancien monde en vient d'année en année à dépendre de plus en plus sur le nouveau pour son approvisionnement.

C'est surtout en Angleterre que la proportion dans l'importation des denrées dénote un accroissement phénoménal. Il y a vingt ans, nous importions du blé et de la fleur de blé pour une valeur de £27,-000,000 ; nous importons maintenant pour une valeur de £80,000,000. (Applaudissements.) Il y a vingt ans, nous importions pour un million et demi de quintaux de viande ; il nous en faut maintenant six millions. (Applaudissements.) La valeur totale des denrées importées dans la Grande-Bretagne seule a représenté en 1883 la somme énorme de £171,000,000, et cette somme, vous pouvez en être sûrs, augmentera plutôt qu'elle ne diminuera, avec l'accroissement de la population. Ces denrées nous arrivent de presque toutes les parties du monde. Ainsi, j'ai eu l'occasion l'autre jour d'adresser la parole à un auditoire dans Ontario, et de leur démontrer la faible proportion que représente cet immense chiffre sur les exportations de l'Amérique Britannique du Nord. Il y a sur ce total une proportion de 20 par cent qui nous arrive des Etats-Unis, à peu près 10 par cent de l'Allemagne, 8 par cent à peu près de l'Inde Anglaise, tandis que nous recevons un peu plus de 3 par cent seulement de l'Amérique Britannique du Nord. Considérant la question du blé et de la fleur de blé seulement, nos importations totales se montent à une valeur de £44,000,000. Les cultivateur snous en fournissent une proportion de trois par cent seulement. Impossible de me convaincre moi-même que l'état actuel puisse durer. Beaucoup de choses nous prouvent que cela ne se peut, et que nous serons contraints, avec le temps, de compter davantage sur notre vaste étendue de territoires pour suffire à notre propre approvisionnement. (Applaudissements.)

(*A continuer.*)

PERSONNEL.

M. le comte de Bréda a quitté Sainte-Anne pour venir passer l'hiver à Winnipeg. Il y retournera au printemps et devra établir une beurrerie.

—

M. M. J. Charbonneau est revenu de l'Ouest où avec M. G. B. Williams. Ils ont au compte du gouvernement de la Puissance inspecté la Rivière Saskatchewan (branche nord) d'Edmonton à la Fourche des Gros-Ventres, afin de voir quels travaux seraient requis pour rendre cette rivière plus navigable. Les bancs de sables y sont si nombreux, paraît-il, qu'il faudrait dépenser des montants énormes pour en améliorer le cours.

—

Les changements suivants ont été faits au bureau de la surintendance des sauvages de Manitoba à Winnipeg :—M. J. P. Wright, commis en charge, a été nommé agent des sauvages à la Rivière Bataille, N.-O.; M. L. J. A. Lévêque remplace M. Wright, et M. McIntosh, de Régina, occupe la position qu'avait M. Lévêque avant d'être promu.

—

La dernière *Gazette Officielle* de Manitoba contient la nomination de M. J. P. Prud'homme comme notaire public pour la province.

—

C'est M. L. T. Prud'homme qui le premier a fait le voyage comme conducteur de malle de Winnipeg à Port Arthur.

—

Sir Adolphe Caron, Ministre de la Milice, arrive aujourd'hui à Winnipeg. Mardi, il lui sera offert ainsi qu'à l'Hon. Thos. White un grand banquet par l'Association conservatrice de Winnipeg.

ACTUALITES.

—Par la voie du Pacifique au nord du Lac Supérieur, le voyage de Montréal à Winnipeg se fait actuellement en 62 heures. Au printemps, il se fera en 52 heures et l'on pourra se rendre de Montréal à Vancouvert en 90 heures. Sur tous les convois, il y aura des chars dortoirs et des chars réfectoires.

—L'Académie française a fixé, dans sa dernière réunion, le jour de sa séance publique annuelle : cette séance aura lieu le 19 novembre.

La réception de M. Bertrand par M. Pasteur aura lieu dans le mois de décembre, et celle de M. Ludovic Halévy, par M. Pailleron, dans les premiers jours de janvier.

C'est en janvier que l'Académie précèdera à une triple élection en remplacement de Victor Hugo, Edmon About et du duc de Noailles.

La lutte promet d'être intéressante, M. Edouard Hervé, directeur du *Soleil* se présente comme candidat au fauteuil devenu vacant par la mort du duc de Noailles.

—On lit dans le *Mail* :

" Le Canadien-français est sans égal comme pionnier de la forêt. Celui qui affirme qu'il ne possède pas les qualités requises, pour la conquête paisible de nouvelles régions, ne connait évidemment pas les exploits des 60,000 Bretons qui, en 1760, ont été non-seulement abandonnés sur ce continent par la mère-patrie, mais exposés aux forces désintégrantes de la suprématie anglo-saxonne."

—Sa Sainteté le Pape Léon XIII a décidé d'accorder pour l'année prochaine au monde catholique un jubilé extraordinaire.

—La dernière cheville sur le chemin du Pacifique sera enfoncée aujourd'hui, le 5 novembre, sans aucune démonstration publique.

—Nous apprenons avec bonheur, dit le *Courrier de St. Hyacinthe*, que M. l'abbé Therrien, prêtre apostat, de Granby, est rentré dans le giron de l'église catholique. Il a reconnu ses erreurs et s'en est allé, la semaine dernière, au monastère de la Trappe, à Oka pour y demeurer.

—Durant le mois d'octobre il y a eu dans Montréal et ses faubourgs 1,630 décès causés par la petite vérole.

Chronique Locale.

—Mois des Morts.

—Il y avait quorum pour la séance du conseil de ville lundi.

—C'est dimanche que se fait la vente des bancs à la cathédrale.

—Une légère couche de neige couvre la terre.

—Tous les employés du service civil de Manitoba ont été vaccinés.

—La société orphéonique doit donner un concert sous peu.

—On demande 15 couturières à la maison Langevin & Gareau, marchands-tailleurs.

—Une attention spéciale à l'annonce d'Alexander publiée sur notre première page.

—Mardi soir, il y aura un concert sacré à l'église Sainte-Marie de Winnipeg.

—Si vous avez besoin d'huîtres à grand marché, allez chez M. Pelletier, avenue Taché.

—C'est mardi le 10 courant que s'ouvrent les assises à Winnipeg et à Brandon.

—Jeudi prochain, par proclamation du Gouverneur-Général, est jour d'*Actions de Grâces* pour la Puissance.

—La Banque Commerciale de Manitoba, à Winnipeg, vient de déclarer un dividende semi-annuel de sept par cent.

—Pour la mairie, à Winnipeg, il n'y a plus que deux candidats, MM. Carruthers et Westbrook. M. Pearson s'est retiré de la lutte.

—La distance de Winnipeg à Montréal par la voie du Pacifique, au nord du lac Supérieur, est de 1,428 milles.

—L'on se prépare à l'hiver; les fournaises et doubles-chassis sont mis en place. Il fait si froid voyez-vous à Manitoba !

—Un vieux sauvage des environs, le *Wiggins* de sa nation, nous prédit un hiver des moins rigoureux. Comme si nous en avions de rigoureux !

—Le premier convoi de passagers qui se rend à Montréal par la voie du Pacifique au nord du Lac Supérieur a laissé Winnipeg dimanche soir.

—Tous les détenus de la prison privinciale ont été vaccinés; dorénavant tous ceux qui iront là chercher l'hospitalité subiront la même opération.

—Il n'y aura pas de séance du Cercle Provencher demain soir, afin de donner liberté aux membres d'assister à la conférence de M. le Juge Ryan.

—Demain matin à dix heures, le secrétaire-trésorier du Bureau Judiciaire vendra à l'hôtel-de-ville, les terrains sur lesquels il y a des arrérages de taxes.

—Nous sommes informés que les RR. SS. de Jésus-Marie de Winnipeg, prendront charge du couvent actuellement en voie de construction à Saint-Pierre-Jolys.

—Lundi à la cathédrale, commémoration des fidèles trépassés. M. l'abbé A. Dugast, curé, a chanté la messe et fait l'absoute. Le Rév. Père Drummond, S J., donna un éloquent sermon de circonstance.

—Une requête des propriétaires de la manufacture de laine de cette ville demande aux autorités municipales une exemption de taxes. Cette requête a été référée au comité des propriété et évaluation.

—Des chèques pour les prix accordés à l'Exposition Provinciale ont été envoyés par lettres enregistrées à ceux qui y ont droit. L'on est à préparer les diplômes et ils seront mallés dans quelques jours.

—Le gouvernement provincial a décidé d'accorder $500 pour aider à assurer une représentation convenable des produits et ressources de Manitoba à l'exposition coloniale qui s'ouvrira à Londres en mai prochain.

—Une séance fort intéressante vendredi dernier aux salles du Cercle Provencher. Conférence, lectures et déclamations rien n'a manqué Le succès aurait été complet si l'assistance eut été quelque peu plus nombreuse.

—M. Pierre Gosselin a l'honneur d'informer ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il s'est procuré les services d'un confiseur, et qu'à l'avenir il aura toujours en mains un assortiment des plus complets de sucreries qu'il vendra au prix minime de 25 cents la livre.

—Demain soir, à 7.30 hrs., M. le Juge Matthew Ryan donnera, sous le patronage de Mgr l'Archevêque, une conférence dans une des salles du Collège de Saint-Boniface.

Le sujet que traitera M. Ryan est "Rome païenne et Rome chrétienne."

Tous sont cordialement invités à y assister. Admission gratis.

—Hier, dans l'avant-midi, M. Damase Martin a été la victime d'un accident qui faillit lui coûter la vie: Il était à Winnipeg avec une charge de bois quand ses chevaux prirent le mors aux dents. Il s'élança à leur tête pour les arrêter, mais il fut entraîné et alla se heurter sur une lourde voiture que les bêtes affolées atteignirent. Il eut la clavicule gauche et deux côtes brisées. M. le Dr Lambert fut appelé à lui donner ses soins. Le blessé ne se porte pas trop mal.

—Le recensement des enfants en âge d'aller à l'école doit se faire dans chaque arrondissement dans le cours du mois de novembre. Les recensements eux-mêmes doivent être renvoyés au surintendant avant le 8 décembre. Nous invitons en conséquence notre population à ne pas négliger l'accomplissement de ce devoir important.

M. le surintendant a expédié à la fin du mois dernier tous les blancs nécessaires à cette fin. Si, par quelque incident postal, les blancs ne sont pas reçus dans la première quinzaine de novembre, on est instamment prié de s'adresser au surintendant qui expédiera de nouveaux blancs à ceux qui en feront la demande.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes.

30 octobre.—Les cultivateurs de Sainte-Anne, connaissant par expérience la nécessité de semer de bon printemps, sont occupés à leurs guérets qui sont presque terminés. Ils sont décidés à abandonner le blé dur pour une autre espèce mieux adaptée à notre climat, et qui arrive plus promptement à maturité.

—Les battages sont presque finis. La récolte de l'avoine, de l'orge et des patates est bonne. Le blé est un peu endommagé par la gelée, mais seulement dans les terrains bas de la paroisse, où, vû les pluies torrentielles de l'automne et du printemps derniers, les cultivateurs n'ont pu semer que très-tard.

—Plusieurs citoyens de Sainte-Anne, venus de la province de Québec et des Etats-Unis, ont répondu au questionnaire envoyé par M. J. McTavish. Les réponses données par ces colons nouvellement établis au milieu de nous, prouvent à nos amis, que la paroisse de Sainte-Anne offre des avantages tout particuliers à l'immigrant industrieux. Bon nombre des meilleurs cultivateurs de notre paroisse y sont arrivés, n'ayant pour capital que de la bonne volonté. Avec l'économie, le travail et la persévérance, ils se sont créé une honnête aisance, et ont la grande consolation de pouvoir établir honorablement leurs enfants autour d'eux.

Notre paroisse, outre d'excellents terrains pour la culture, possède l'immense avantage des terres boisées où le colon peut trouver facilement le bois de construction et de chauffage dont il a besoin, des écoles, un moulin à scie et à farine, trois magasins, deux boutiques de forge, et au printemps prochain nous aurons une beurrerie, où le colon pourra vendre le lait de ses vaches.

—Nous attendons l'arrivée du Dr Demers qui vient se fixer à Sainte-Anne. Cependant, vû la salubrité de notre climat, les fils d'Esculape ne peuvent pas espérer faire grande fortune à Manitoba.

—Maintenant que le gouvernement a nommé un officier de santé pour le comté de Lorette, nous espérons qu'il viendra bientôt à Sainte Anne pour vacciner. Il serait à désirer que la population connût d'avance le jour où l'officier de santé devra venir, afin qu'elle puisse profiter de sa visite pour se faire vacciner, car en dépit de ce que disent certains journaux, la population française croit à la vaccination, comme moyens de se protéger contre le terrible fléau qui désole actuellement Montréal. Nous comptons sur notre gouvernement provincial pour ne donner aux officiers de santé que du bon vaccin.

—Dimanche dernier, a eu lieu avant les vêpres, une procession en dehors de l'église, en l'honneur de la Sainte-Vierge. La paroisse entière assistait à cette procession, durant laquelle nous n'avons pas oublié nos frères de Ville-Marie si cruellement éprouvés.

NAISSANCES.

A Saint-Jean-Baptiste le 2 Octobre, Madame Napoléon Grégoire, un fils.

A Saint-Jean-Baptiste, le 13 Octobre, Madame George St. Godard, un fils.

A Saint-Jean-Baptiste, le 13 Octobre, Madame Théophile Thibault, une fille.

A Saint-Jean-Baptiste, le 18 Octobre, Madame Adelard Breton, un fils.

A Winnipeg, le 28 Octobre, Madame Joseph Leblanc, un fils.

PERDU.

A Winnipeg, le 12 Octobre courant, dans la rue Notre-Dame Est, un cheval brun, âgé de 5 ans, une tache blanche dans le front, maigre et pesant environ 1,500 lbs.

Récompense libérale à quiconque le ramènera à

O. HAMEL,
No. 60 Rue Notre-Dame Est,
jno 14,10,85 Winnipeg.

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

Avis est par le présent donné que la société existant sous le nom de Jean & Cie, faisant affaire dans la ville de Saint-Boniface, dans le comté de Selkirk, est dissoute depuis le 23 Août A.D. 1885.

Toutes personnes ayant des réclamations contre la société ou qui lui sont endettées doivent s'adresser à M. François Jean, Saint-Boniface.

FRANÇOIS JEAN,
J. BTE. OUELLETTE.

Témoin :
ALPHONSE JEAN. 3ins. 5.11.85.

Statuts de la Province de Manitoba.

ACTE DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS.

Les demandes de licences suivantes pour la vente de liqueurs dans la Province de Manitoba, ont été reçues :—

J. N. Braun, hôtel, Gretna ;
G. McDougall, hôtel, Gretna ;
Hunt & Potter, magasin, Gretna ;
J. Heinman, magasin, Emerson ;
A. V. Beckstead, hôtel, Emerson ;
Wm. Robinson, hôtel, Emerson ;
G. H, Patterson, hôtel, Dominion City ;
Ludwig Strohkorf, hôtel, Niverville ;
P. Parenteau, hôtel, Saint-Jean-Baptiste ;
Wm. Wait, hôtel, Morris ;
L. F. Mathé, magasin, Morris ;
H. Beauregard, hôtel, Saint-Boniface ;
N. Germain, magasin, Saint-Boniface ;
T. Doyle, hôtel, St. James ;
D. Campbell, hôtel, Minnedosa ;
S. Tooley, magasin, Winnipeg ;
Frazer & Co., magasin, Winnipeg ;
T. D. Cavanagh, hôtel, Elkhorn ;
J. H. Labourdais, magasin, Oak Lake ;
Chas. H. Finley hôtel, Chater.

R. LATOUCHE TUPPER,
Secrétaire du Bureau des Commissaires des Licences.

Winnipeg, 30 Oct. 1885.

MUNICIPALITÉ DE CARTIER

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une cour sera tenue, conformément aux clauses de l'"Acte concernant les municipalités, 1884," relatives aux listes des électeurs, par Son Honneur le Juge des Cours de Comté, pour la Division Centre du District Judiciaire de l'Est, à Saint-Norbert, au Bureau du Greffier de la Municipalité de Cartier, le TREIZIÈME JOUR DE NOVEMBRE PROCHAIN, 1885, à DIX HEURES de L'AVANT-MIDI, pour l'audition et adjudication sur icelles, des diverses plaintes relatives aux erreurs et aux omissions existant dans la liste des électeurs de la Municipalité de Cartier pour l'année 1885.

Toutes personnes ayant quelque affaire devant cette cour, sont requises de s'y présenter aux jour, heure et lieu susdits.

Daté ce 24ième jour d'Octobre A.D., 1885.

CHS. HENRI PACAUD,
Greffier de la Municipalité de Cartier.

2i 29,10,85



SOUMISSIONS.

Des Soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Digue et Chaussée," seront reçues au Département des Travaux Publics, jusqu'à midi, Mardi, le 10 Novembre, pour une Digue et Chaussée traversant le débouchée du Lac Long dans la Municipalité de Baie Saint-Paul.

Les plans et devis peuvent être vus à ce Département,

Un chèque accepté pour 5 par cent du montant de la soumission devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer un contrat d'après les conditions de sa soumission.

Le gouvernement exige de bonnes cautions pour la completion du travail.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 2 novembre 1885.
1ins., 5, 11, 85

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 20 Septembre 1885, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
† 7 15 p m	2 Winnipeg	† 7 10 a m
1 00 a m	Portage-du-Rat	12 45 a m
† 7 35 a m	Ignace	† 4 30 p m
†11 15 a m	Savanne	†12 48 p m
Arrivée		Départ
2 30 p m	Port-Arthur 2	9 15 a m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est — Arrivée
† 8 30 a m	2 Winnipeg.	† 6 30 p m
11 05 a m	Portage-la-Prairie	4 00 p m
† 1 20 p m	Carberry	1 45 p m
3 00 p m	Brandon	†11 00 a m
5 30 p m	Elkhorn	7 45 a m
6 45 p m	Moosomin	† 6 15 a m
† 9 00 p m	Broadview	3 45 a m
1 00 a m	Qu'Appelle	1 00 a m
3 15 a m	Régina	11 15 p m
† 5 45 a m a 3 / 6 15 a m 1 6	Moose Jaw	4 1 † 8 55 p m / 7 a 8 15 p m
† 2 00 p m	Swift Current	†12 46 p m
† 8 00 p m	Maple Creek	† 7 10 a m
12 45 a m	Medecine Hat	2 30 a m
† 9 45 a m	Gleichen	† 5 45 p m
† 1 50 p m	Calgary	† 1 50 p m
† 7 25 p m a. 5 / 3 00 a m 1.11	Canmore	9 1. 8 45 a m / 12 a † 5 35 p m
† 6 16 a m	Laggan	† 2 10 p m
†12 01 p m	Palliser	9 55 a m
Arrivée		Départ
4 00 p m	11 Donald 12	7 00 a m

Allant vers le Sud — Départ	Stations.	Allant vers le Nord — Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 a m
12 15 p m	Dominion City	2 52 a m
Arrivée		Départ
12 40 p m	Emerson 1	2 25 a m
Départ		Arrivée
9 00 a m	1 Winnipeg 1	7 45 p m
11 15 p m	Morris	5 00 p m
† 1 15 p m	Rosenfelt	4 15 p m
Arrivée		Départ
2 15 p m	1 Gretna 1.	3 25 p m
Départ		Arrivée
2 00 p m	2 Rosenfelt 2	1 15 p m
† 3 25 p m	Morden	†11 20 p m
Arrivée		Départ
5 30 p m	2 Manitou 2	9 15 a m

Allant Nord. — Départ	Stations.	Allant Sud. — Arrivée
† 4 00 p m	9 Winnipeg	† 8 50 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 8	7 00 a m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est. — Arrivée
† 9 30 a m	9 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall9	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Départ		Allant Nord-Est. — Arrivée
† 9 30 a m	10 Winnipeg	† 6 00 p m
10 40 a m	Headingly	5 00 p m
Arrivée		Départ
† 1 15 p m	Bout du chemin ..M'n S. W B 10..	† 2 30 p m

Convois à l'Ouest de Canmore sujets à suspension à tout temps, sans aucun avis

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le lundi. 4. Tous les jours excepté le samedi. 5. Dimanches, mercredis et jeudis. 6. Mardis, mercredis et samedis. 7. Dimanches, mercredis et vendredis. 8. Lundis, mercredis et vendredis. 9. Mardis, jeudis et samedis. 10. Lundis et mercredis. 11. Jeudis. 12. Vendredis.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.

ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.

AVIS.

VENTE DE TERRE POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE BELCOURT.

En vertu d'un mandat émané par le président du Buréau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son seing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le quinzième jour d'Octobre A.D., 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la municipalité de Belcourt, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, lundi, le trentième jour de Novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi de ce jour, à la salle d'encan de Scoones et Cie, coin des rues Principale et Water, dans la cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented.
NE¼ of 6 & W½ of NW¼	5	8	4 W	38 21	2 00	40 21	Patented.
SE¼ of 12 & E½	1	8	3 W	37 62	2 00	39 62	do
SW¼ & S½ NW¼	3	11	4 W	18 77	2 00	20 77	do
NW¼ of 10 & S½ SW¼	15	11	4 W	18 77	2 00	20 77	do
NE¼ of 34 & N½ NW¼	35	8	4 W	23 56	2 00	25 56	do
NW¼ & N½ of NE¼	2	12	4 W	38 21	2 00	40 31	do
East 7½ chs lot 200 Baie St. Paul, cont'g 132 acres	......	......	......	21 08	2 00	23 08	do
West 2 chs lot 109 Baie St. Paul, cont'g 41 acres	......	......	......	8 10	2 00	10 10	do
Lot 152 Baie St. Paul, cont'g 99 acres	......	......	......	12 94	2 00	14 94	do
West 4 chs lot 225 Baie St. Paul, cont'g 65 acres	......	......	......	8 33	2 00	10 33	do
SE¼ of 9 & N½ NE¼	4	9	4 W	33 34	2 00	35 34	do
SW¼ & S½ NW¼	28	9	4 W	18 69	2 00	20 69	do
NE¼ of 33 & N½ NW¼	34	8	3 W	22 78	2 00	24 78	do
SW¼ of 12 & N½ NW¼	1	8	3 W	22 78	2 00	24 78	do
SW¼ of 16 & N½ NW¼	9	9	3 W	38 21	2 00	40 21	do
West 3 chs. lot 19 Baie St. Paul, cont'g 52 acres	......	......	......	10 46	2 00	12 46	do
East 8 chs. & West 6 chs. lot 20 Baie St. Paul, cont'g 210 acres	......	......	......	37 60	2 00	39 60	do
SW¼ & S½ NW¼	14	8	3 W	24 16	2 00	26 16	do
SW¼ of 27 & W½ NW¼	22	11	3 W	24 16	2 00	26 16	do
NW¼ of 30 & S½ SW¼	31	9	3 W	23 41	2 00	25 41	do
NE¼ of 12 & S½ SE¼	13	11	4 W	23 41	2 00	25 41	do
NW¼ & N½ SW¼	32	8	4 W	27 52	2 00	29 52	do
NW¼ & N½ NE¼	7	8	4 W	23 22	2 00	25 22	do
NE¼ of 23 & S½ NW¼	24	11	3 W	37 69	2 00	39 69	do
SW¼ & S½ NW¼	25	9	3 W	32 15	2 00	34 15	do
SW¼ & S½ NW¼	28	9	3 W	32 15	2 00	34 15	do
SW¼ & S½ NW¼	6	10	4 W	41 62	2 00	43 62	do
West 8 chs lot 231 Baie St. Paul, cont'g 112 acres	......	......	......	50 69	2 00	52 69	do
E½	31	7	4 W	57 99	2 00	59 99	do
SE¼ & S½ NE¼	21	8	3 W	36 64	2 00	38 64	do
SW¼ of 12 & N½ of NW¼	1	8	4 W	50 11	2 00	52 11	do
SE¼ & S½ NE¼	1	9	4 W	21 52	2 00	23 52	do
SW¼ & S½ NW¼	2	10	3 W	21 52	2 00	23 52	do
NW¼ & N½ NW¼	31	9	4 W	42 17	2 00	44 17	do
NE¼	28	10	3 W	18 34	2 00	20 34	do
Lot 209 Baie St. Paul, cont'g 225 acres	......	......	......	54 14	2 00	56 14	do
Lot 210 Baie St. Paul, cont'g 114 acres	......	......	......	20 70	2 00	22 70	do
SE¼	3	7	4 W	11 52	2 00	13 52	do
SE¼ & S½ NE¼	21	8	4 W	42 86	2 00	44 86	do
SE¼ of 23 & N½ NE¼	14	10	4 W	30 96	2 00	32 96	do
SW¼ & W½ NW¼	5	12	3 W	42 86	2 00	44 86	do
NW¼ of 14 & E½ NE¼	15	12	4 W	30 96	2 00	32 96	do
NW¼ of 10 & S½ SW¼	15	8	4 W	50 11	2 00	52 11	do
SE¼ of 32 & S½ SW¼	33	8	3 W	23 56	2 00	25 56	do
East 6 chs. lot 231 Baie St. Paul, cont'g 88 acres	......	......	......	26 96	2 00	28 96	do
SW¼ & S½ NW¼	6	9	4 W	22 78	2 00	24 78	do
NE¼ & N½ SE¼	31	9	3 W	21 52	2 00	23 52	do
S½ NE¼ & SE¼	19	10	3 W	17 43	2 00	19 43	do
SW¼ & S½ NW¼	1	9	4 W	15 86	2 00	17 86	do
NE¼ & E½ SE¼	32	11	4 W	15 85	2 00	17 85	do
NE¼ & N½ SE¼	12	12	4 W	15 85	2 00	17 85	do
NW¼ & N½ SW¼	27	10	3 W	48 11	2 00	50 11	do
SE¼ of 12 & N½ NE¼	1	11	4 W	48 11	2 00	50 11	do
NE¼ & N½ SE¼	16	9	4 W	36 99	2 00	38 99	do
SW¼ of 31 & W½ NW¼	30	10	3 W	36 63	2 00	38 63	do
SW¼ & S½ NW¼	4	11	4 W	36 63	2 00	38 63	do
SW¼ & S½ NW¼	17	8	4 W	37 43	2 00	39 43	do
Lot 112 Baie St. Paul, cont'g 123 acres	......	......	......	28 21	2 00	30 21	do
West 4 chs. lot 41 Baie St. Paul, cont'g 38 acres	......	......	......	7 44	2 00	9 44	do
East 2 chs. lot 42 Baie St. Paul, cont'g 22 acres	......	......	......	5 55	2 00	7 55	do
SE¼ & S½ NE¼	2	9	3 W	23 56	2 00	25 56	do
NE¼ of 15 & E½ SE¼	22	10	4 W	23 56	2 00	25 56	do
Lot 29 Baie St. Paul, cont'g 83 acres	......	......	......	24 09	2 00	26 09	do
SE¼ & S½ NE¼	18	8	4 W	49 33	2 00	51 33	do
NE¼ of 22 & W½ NW¼	23	10	4 W	22 78	2 00	24 78	
Lot 39 Baie St. Paul, cont'g 98 acres	......	......	......	25 79	2 00	27 79	W 2 chs p.
SE¼ & E½ SW¼	13	12	4 W	26 97	2 00	28 97	Patented.
SW¼ & W½ SE¼	32	11	4 W	38 21	2 00	40 21	do
Lot 48 Baie St. Paul, cont'g 95 acres	......	......	......	25 54	2 00	27 54	do
SW¼ & S½ NW¼	17	10	3 W	37 43	2 00	39 43	do
NW¼ & W½ SW¼	28	11	3 W	22 78	2 00	24 78	do
NE¼ of 12 & S½ SE¼	13	8	4 W	24 79	2 00	26 79	do
Lot 26 Baie St. Paul, cont'g 83 acres	......	......	......	19 92	2 00	21 92	do
Lot 31 Baie St. Paul, cont'g 25 acres	......	......	......	10 93	2 00	12 93	do
Lot 32 Baie St. Paul, cont'g 91 acres	......	......	......	20 27	2 00	22 27	do
Lot 216 Baie St. Paul	......	......	......	27 01	2 00	29 01	do
Lot 129 Baie St. Paul, cont'g 94 acres	......	......	......	37 26	2 00	39 26	do
SE¼ of 15 & N½ NE¼	10	8	3 W	42 17	2 00	44 17	do
NW¼ & W½ NE¼	33	10	3 W	38 21	2 00	40 21	do
SW¼ of 31 & N½ of NW¼	30	11	4 W	54 07	2 00	56 07	do
NE¼ & E½ NW¼	5	8	3 W	49 59	2 00	51 59	do
SE¼ of 28 & N½ NE¼	21	10	3 W	49 59	2 00	51 59	do
NW¼ of 1 & S½ SW¼	12	12	4 W	35 77	2 00	37 77	do
SW¼ & W½ SE¼	3	12	4 W	35 77	2 00	37 77	do
NE¼ of 6 & S½ SE¼	7	12	4 W	42 17	2 00	44 17	do
SE¼ & S½ NE¼	34	12	3 W	56 54	2 00	58 54	do
NE¼ of 19 & N½ NW¼	20	8	4 W	26 63	2 00	28 63	do
SW¼	2	7	4 W	11 52	2 00	13 52	do
SE¼ of 12 & E½ NE¼	1	11	3 W	18 69	2 00	20 69	do
SE¼ of 12 & E½ NE¼	1	10	3 W	37 43	2 00	39 43	do
NE¼ & N½ SE¼	13	11	3 W	37 43	2 00	39 43	do
Lot 187 Baie St. Paul, cont'g 210 acres	......	......	......	61 89	2 00	63 89	do
N½ of NE¼ of 28 & SE¼	33	8	4 W	33 07	2 00	35 07	do
NE¼ & E½ NW¼	32	10	3 W	46 38	2 00	48 38	do
SE¼ & E½ SW¼	33	11	3 W	31 73	2 00	33 73	do
W½ of NW¼ of 3 & NE¼	4	12	3 W	46 38	2 00	48 38	do
SE¼ & S½ NE¼	27	9	4 W	22 66	2 00	24 66	do
SE¼ of 33 & N½ NE¼	28	9	3 W	22 66	2 00	24 66	do
SE¼ & S½ NE¼	25	8	3 W	23 56	2 00	25 66	do
East 8 chs. lot 108 Baie St. Paul, cont'g 163 acres	......		......	68 29	2 00	70 29	do
S½ of SE¼	1	12	3 W	9 81	2 00	11 81	do
SW¼ of 16 & N½ NW¼	9	9	4 W	17 52	2 00	19 52	do
SW¼ & S½ NW¼	5	10	4 W	17 52	2 00	19 52	do
NE¼ of 14 & W½ NW¼	13	12	4 W	17 52	2 00	19 52	do
Lot 146 Baie St. Paul, cont'g 133 acres	......	......	......	35 20	2 00	37 20	do
SE¼ of 14 & W½ SW¼	13	12	4 W	54 07	2 00	56 07	do
SE¼ & S½ NE¼	30	11	4 W	39 42	2 00	41 42	do
N½ of NE¼ of 1 & SE¼	12	10	4 W	25 94	2 00	27 94	do
W½ of SW¼ of 1 & SE¼	2	11	3 W	25 94	2 00	27 94	do
NW¼ of 9 & NE¼	3	7	3 W	31 86	2 00	33 86	do
NE¼ of 22 & W½ NW¼	23	10	3 W	48 89	2 00	50 89	do
SW¼ & S½ NW¼	34	8	3 W	22 34	2 00	24 34	do
NW¼ & W½ NE¼	23	8	3 W	18 69	2 00	20 69	do

Daté le 16ème jour d'Octobre, dans la cité de Winnipeg, Comté de Selkirk.

ARTHUR STEWART,
Secrétaire-Trésorier,
Bureau du District Judiciaire de l'Est,
Boite 1293, Winnipeg, Man.

AVIS.—VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER.—En vertu d'un mandat émané par le Président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son seing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le vingt-troisième jour de septembre A.D. 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Saint-François-Xavier, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, lundi le neuvième jour de novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi de jour, à la salle d'encan de Scoones et Cie, dans la Cité de Winnipeg, coin des rues Principales et Water, dans le Comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Unpatented
SW¼ of 15 & S½ SE¼	16	8	1 W	17 48	2 00	19 48	Unpat'd.
SW¼ & S½ of NW¼	5	10	1 W	21 27	2 00	23 27	do
NW¼	7	7	2 W	19 02	2 00	21 02	Patented
NE¼ 26 & S½ of SE¼	35	8	1 W	19 42	2 00	21 42	Unpat'd.
SE¼ 34 & N½ NE¼	27	7	1 W	24 18	2 00	26 18	do
Lot 86 St. Fr. Xavier, cont'g 89 acres	......	......	......	20 72	2 00	22 72	do
NE¼	21	9	2 W	17 15	2 00	19 15	do
NW¼ 24 & S½ of SW¼	25	8	1 W	54 70	2 00	56 70	do
S½	15	7	1 W	34 29	2 00	36 29	do
W 2 chains, inner 2 miles Lot 84 St. Fr. Xavier, cont'g 33 acres	......	......	......	8 36	2 00	10 36	do
NE¼	7	7	2 W	19 62	2 00	21 62	Patented
NE¼ & N½ of SE¼	33	11	1 W	24 66	2 00	26 66	do
SE¼ & E½ of SW¼	20	11	2 W	21 27	2 00	23 27	Unpat'd.
NE¼	1	7	2 W	19 62	2 00	21 62	Patented
SE¼	9	7	2 W	19 62	2 00	21 62	do
Lot 63 St. Fr. Xavier, cont'g 177 50/100 acres	......	......	......	52 99	2 00	54 99	Unpat'd.
NW¼ & W½ of SW¼	4	10	2 W	15 88	2 00	17 88	do
SW¼ of 7 & N½ NW¼	6	10	1 W	21 77	2 00	23 77	do
Lot 92 St. Fr. Xavier, cont'g 186 acres	......	......	......	43 27	2 00	45 27	do
Outer 2 miles, Lot 156 St. Fr. Xavier, cont'g 131 76/100 acres	......	......	......	28 29	2 00	30 29	do
Lot 121 St. Fr. Xavier, cont'g 197 50/100 acres	......	......	......	32 89	2 00	34 89	do
Lot 98 St. Fr. Xavier, cont'g 189 acres	......	......	......	27 31	2 00	29 31	do
NW¼ of 32 & N½ of NE¼	31	7	1 W	21 27	2 00	23 27	do
SE¼ 22 & E½ of NE¼	15	8	1 W	30 40	2 00	32 40	Patented
Inner 2 miles, Lot 105 St. Fr. Xavier, cont'g 192 25/100 acres	......	......	......	29 30	2 00	31 30	Unpat'd.
East 10 chains inner 2 miles, Lot 84 St. Fr. Xavier, cont'g 165 ac.	......	......	......	11 13	2 00	13 13	do
Lot 107 St. Fr. Xavier, cont'g 176 50/100 acres	......	......	......	26 96	2 00	28 96	Unpat'd.
NE¼ & N½ NW¼	9	9	2 W	21 77	2 00	23 77	do
Lot 88 St. Fr. Xavier, cont'g 252 acres	......	......	......	53 45	2 00	55 45	do
Lot 91 St. Fr. Xavier, cont'g 188 50/100 acres	......	......	......	45 33	2 00	47 33	do
SW¼ & S½ NW¼	9	9	2 W	24 18	2 00	26 18	do
NE¼ & N½ of SE¼	34	11	1 W	21 45	2 00	23 45	Patented
SE¼ & E½ SW¼	35	11	1 W	27 28	2 00	29 28	do
SW¼ & S½ NW¼	28	12	2 W	85 38	2 00	87 38	do
SE¼	16	7	1 W	17 18	2 00	19 18	do
Lot 89 St. Fr. Xavier, cont'g 201 acres	......	......	......	46 88	2 00	48 88	Unpat'd.
Fr. SE¼ 15 & E½ L.S. 3 of SW¼ 15 and frac. cont'g 240 acres	10	12	2 W	36 67	2 00	38 67	Patented
Lot 95 St. Fr. Xavier, cont'g 176 acres	......	......	......	42 79	2 00	44 79	do
SE¼ 28 & N½ of NE¼	21	12	2 W	56 44	2 00	58 44	do
SE¼ & S½ NE¼	7	11	2 W	21 27	2 00	23 27	Unpat'd.
W 8 chains Lot 162 St. Fr. Xavier, cont'g 264 acres	......	......	......	66 15	2 00	68 15	do
NW¼ 10 & S½ of SW¼	15	9	1 W	45 82	2 00	47 82	Patented
NW¼	1	7	2 W	19 62	2 00	21 62	Patented
NW¼ & N½ NE¼	7	11	2 W	21 27	2 00	23 27	Unpat'd.
Lot 60 St. F.-Xavier, cont'g 187 acres	......	......	......	46 64	2 00	48 64	do
Lot 73 St. F.-Xavier, cont'g 180 acres	......	......	......	25 17	2 00	27 17	do
Outer 2 miles lot 78, St. F.-X., cont'g 39 29/100 ac.	......	......	......	6 11	2 00	8 11	do
Outer 2 miles lot 79, St. F.-X., cont'g 87 74/100 ac.	......	......	......	11 59	2 00	13 59	do
Outer 2 miles lot 87, St. F.-X., cont'g 88 77/100 ac.	......	......	......	3 94	2 00	5 94	do
Lot 123 St. F.-X., cont'g 200 acres	......	......	......	49 78	2 00	51 78	do
NW¼ & N½ SW¼	30	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
NW¼ of 7 & E½ SW¼	18	10	2 W	14 64	2 00	16 64	Patented
NW¼ 18, 12, 1 W & E½ NE¼	13	12	2 W	22 96	2 00	24 96	Unpat'd.
NW¼ 28 & W½ SW¼	33	9	2 W	21 13	2 00	23 13	Patented
NE¼ & E½ NW¼	20	11	2 W	13 75	2 00	15 75	do
SE¼	24	12	2 W	22 55	2 00	24 55	do
SW¼ 33 & N½ NW¼	28	10	2 W	12 83	2 00	14 83	do
SW¼	7	8	1 W	11 85	2 00	13 85	Unpat'd.
SE¼	1	7	1 W	12 24	2 00	14 24	Patented
SW¼	1	7	1 W	12 24	2 00	14 24	do
NW¼	1	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	1	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
SW¼	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
NW¼	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼ (except E½ L.S. 8)	12	7	1 W	12 24	2 00	14 24	do
SE¼ & E½ SW¼	22	7	1 W	16 05	2 00	18 05	do
SE¼ & S½ NE¼	23	7	1 W	16 64	2 00	18 64	Unpat'd.
SW¼ 33 & N½ NW¼	28	7	1 W	16 64	2 00	18 64	do
NE¼	3	7	2 W	12 86	2 00	14 86	Patented
SE¼	13	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NE¼	13	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SW¼	15	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NW¼	15	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SE¼	15	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
NE¼	15	7	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼ (S½ of SE¼ Patented & N½ SE¼ C. P. R.)	17	7	2 W	12 24	2 00	14 24	
NE¼	17	7	2 W	12 24	2 00	14 24	Patented
SW¼	12	7	1 W	5 70	2 00	7 70	do
SE¼	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SW¼	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NW¼	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NE¼	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SE¼	23	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SW¼	23	7	2 W	11 64	2 00	13 64	Patented
NW¼	23	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
NE¼	23	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
SW¼	25	7	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NW¼	25	7	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NE¼	25	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
SE¼	27	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SW¼	27	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SW¼	31	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
NW¼	31	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SE¼	33	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SW¼	33	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SE¼	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
SW¼	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
NW¼	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
NE¼	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
E½ of SE¼	1	8	1 W	6 37	2 00	8 37	Unpat'd.
NW¼ & N½ of NE¼	2	8	1 W	14 25	2 00	16 25	Patented
NW¼ 3 & S½ SW¼	10	8	1 W	16 05	2 00	18 05	Unpat'd.
S½ of NW¼	7	8	1 W	5 93	2 00	7 93	do
NW¼	9	8	1 W	11 95	2 00	13 95	do
N½ of SE¼	10	8	1 W	3 75	2 00	5 75	Patented

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Unpatented
NW¼ 28 & S½ SW¼	33	8	1 W	18 23	2 00	20 23	do
NW¼ & N½ SW¼	31	8	1 W	16 64	2 00	18 64	do
SE¼ & E½ SW¼	32	8	1 W	18 23	2 00	20 23	do
SE¼ & E½ SW¼	34	8	1 W	18 50	2 00	20 50	do
NE¼ 34 & N½ NW¼	35	8	1 W	19 41	2 00	21 41	Unpat'd.
SW¼	3	8	2 W	12 24	2 00	14 24	Patented
NE¼	7	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	9	8	2 W	12 24	2 00	14 24	do
SE¼	25	8	2 W	12 86	2 00	14 86	Unpat'd.
NW¼	25	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	25	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	26	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	31	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
SW¼	31	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NE¼	34	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	34	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	36	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NE¼	36	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
SW¼ & W½ SE¼	3	9	1 W	24 27	2 00	26 27	Patented
SE¼	4	9	1 W	17 78	2 00	19 78	do
SW¼ & S½ NW¼	4	9	1 W	25 56	2 00	27 56	do
NE¼	4	9	1 W	20 20	2 00	22 20	do
SW¼ of 7 & N½ NW¼	6	9	1 W	24 95	2 00	26 95	do
SW¼ & S½ NW¼	12	9	1 W	19 14	2 00	21 14	do
NW¼ & N½ SW¼	15	9	1 W	18 55	2 00	20 55	do
NE¼ & N½ SE¼	17	9	1 W	26 21	2 00	28 21	do
SE¼ & S½ NE¼	2	9	2 W	19 14	2 00	21 14	do
NW¼ & N½ SW¼	13	9	2 W	19 14	2 00	21 14	do
NE¼ & E½ NW¼	14	9	2 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd.
SE¼ of 20 & N½ NE¼	17	9	2 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd.
E½ of SE¼	28	9	2 W	7 28	2 00	9 28	do
Wly 15 chains of SE¼ cont'g 53⅓ acres	34	9	2 W	8 67	2 00	10 67	Patented
E½ L.S. 3 of SW¼	34	9	2 W	4 06	2 00	6 06	do
NW¼ & N½ SW¼	36	9	2 W	18 23	2 00	20 23	do
SE¼ & E½ SW¼	1	10	1 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd.
SE¼ & S½ NE¼	3	10	1 W	14 25	2 00	16 25	do
SE¼ of 17 & W½ SW¼	16	10	1 W	14 25	2 00	16 25	do
NW¼ & S½ NE¼	19	10	1 W	13 75	2 00	15 75	Patented
N½ of NW¼	1	10	2 W	8 01	2 00	10 01	Unpat'd.
SW¼ & S½ NW¼	1	10	2 W	13 75	2 00	15 75	Patented
SW¼ & W½ SE¼	9	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
NE¼ of 12 & S½ SE¼	13	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
W½ W½ of 18 & W½ SW¼	19	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
NW¼ 32 & E½ NE¼	31	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
SW¼ & W½ SE¼	32	10	2 W	14 25	2 00	16 25	do
L.S. 9, 16, NE¼ of 35 & L.S. 4, 5, 11, 12 of N½	36	10	2 W	13 75	4 00	17 75	Unpat'd.
L.S. 14 of NW¼	13	11	1 W	4 51	2 00	6 51	Patented
L.S. 8 of SE¼	23	11	1 W	4 50	2 00	6 50	do
NW¼ & N½ SW¼	33	11	1 W	18 24	2 00	20 24	do
NE¼ & E½ NW¼	5	11	2 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd.
SW¼ & W½ SE¼	9	11	2 W	12 83	2 00	14 83	do
SE¼ of 18 & W½ SW¼	17	11	2 W	13 75	2 00	15 75	Patented
NE¼	18	11	2 W	11 40	2 00	13 40	Unpat'd.
SE¼ & E½ SW¼	30	11	2 W	13 75	2 00	15 75	Patented
SE¼ & E½ SW¼	1	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
SW¼ of 2 & E½ SE¼	3	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NW¼ of 2 & E½ NE¼	3	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
SW¼ & W½ SE¼	3	12	1 W	20 54	2 00	22 54	do
W½ of NW¼ & L.S. 5 of 4 & E½ NE¼ & L.S. 15 of NE¼	5	12	1 W	22 96	4 00	26 96	do
SE¼ 16 & N½ NE¼	9	12	1 W	23 71	2 00	25 71	do
SE¼ & S½ NE¼	14	12	1 W	20 54	2 00	22 54	do
NW¼ 17 & S½ SW¼	20	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ & E½ SE¼	18	12	1 W	20 54	2 00	22 54	do
SE¼ & S½ NE¼	19	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
SW¼ & W½ NW¼	23	12	1 W	21 13	2 00	23 13	do
NE¼ & E½ NW¼	23	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ & N½ SE¼	31	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ & N½ SE¼	33	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ of 36 & W½ NE¼	35	12	1 W	21 01	2 00	23 01	do
Fr. SE¼ 13 & L.S. 9, 15, 16 of NE¼ 14 & S½ SW¼	23	12	2 W	26 82	4 00	30 82	do
NE¼ 15 & S½ SE¼	22	12	2 W	24 40	2 00	26 40	do
E½ of SW¼	24	12	2 W	10 74	2 00	12 74	do
SE¼ 36 & N½ NE¼	25	12	2 W	34 56	2 00	36 56	do
NW¼ & W½ NE¼	34	12	2 W	38 30	2 00	40 30	do
NW¼ 35 & E½ NE¼	34	12	2 W	38 30	2 00	40 30	Patented
S½ of SE¼	35	12	2 W	12 12	2 00	14 12	Unpat'd.
Lot 14 cont'g 172 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	31 41	2 00	33 41	do
Lot 25 cont'g 189 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	34 03	2 00	36 03	Patented
Lot 26 cont'g 189 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	34 03	2 00	36 03	do
Lot 27 cont'g 173 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	28 34	2 00	30 34	do
Lot 83 cont'g 203 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	21 54	2 00	23 54	do
Inner 2 miles Lot 100, cont'g 105 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	17 86	2 00	19 86	do
Outer 2 miles Lot 100, cont'g 123 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	13 23	2 00	15 23	Unpat'd.
Lot 103 cont'g 187 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	15 87	2 00	17 87	Patented
East 6 chains Lot 104 cont'g 191 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	23 88	2 00	25 88	do
Outer 2 miles Lot 105 cont'g 97 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	9 33	2 00	11 33	do
Lot 119 cont'g 152 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	19 79	2 00	21 79	do
Inner 2 miles Lot 120, con'tg 99 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	16 69	2 00	18 69	Unpat'd.
Lot 124 cont'g 202 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	24 67	2 00	26 67	do
Lot 154 cont'g 288 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	36 18	2 00	38 18	do
Lot 165 cont'g 193 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	30 22	2 00	32 22	Patented
Lot 166 cont'g 188 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	29 66	2 00	31 66	do
Lot 172 cont'g 176 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	49 06	2 00	51 06	do
Lot 173 cont'g 172 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	48 18	2 00	50 18	do
Lot 174 cont'g 174 acres, St. Frs Xavier	......	......	......	50 51	2 00	52 51	do
Lot 176 cont'g 200 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	52 45	2 00	54 45	do
Lot 222 cont'g 192 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	100 82	2 00	102 82	do
Lot 223 cont'g 191 acres, St. Frs. Xavier	......	......	......	82 83	2 00	84 83	do
Lot 224 cont'g 663 acres, St. Frs.-Xavier	......	......	......	147 42	2 00	149 42	Patented
West 15 chains of NE¼, cont'g 53⅓ actres	27	9	2 W	8 95	2 00	10 95	do

Daté à Winnipeg, ce 23me jour de Septembro A.D. 1885. ARTHUR STEWART, Sec.-Trés., Bureau du District Judiciaire de l'Est, Boite 1293, Winnipeg, Man.